

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

DIMANCHE ET INDUSTRIE

Quelques économistes attardés osent prétendre que la loi du dimanche est en opposition avec les nécessités des temps modernes et l'organisation actuelle des travaux et des services privés et publics, avec les intérêts du commerce et de l'industrie. L'Église sait user de tous les tempéraments que comporte le respect des principes. Chaque fois qu'il y a urgence à exécuter des travaux dont le retard entraînerait des pertes sérieuses, lorsqu'un temps incertain menace les récoltes, ou qu'il y a péril en la demeure pour la sauvegarde d'intérêts légitimes, elle accorde les dispenses exigées par les circonstances. L'Église, ennemie de tout rigorisme, ne défend jamais d'acheter ni de vendre, le dimanche, les objets de première nécessité, ceux qui sont indispensables à l'entretien de la vie.

Mais ce qu'elle tient pour une véritable profanation, c'est l'habitude d'un travail que rien ne justifie, c'est la coutume de traiter le saint jour du dimanche comme un jour ordinaire, en le passant dans les occupations matérielles, au lieu de le consacrer aux exercices du culte et de la prière, aux choses de l'âme et de la conscience.

Il est démontré, aujourd'hui, par les faits et par l'expérience, que le repos du dimanche, favorable à l'industrie, est encore dans l'intérêt des patrons et des maîtres, autant et même beaucoup plus que dans l'intérêt des ouvriers ; car on a constaté que les ouvriers surmenés, à la fin de la semaine, n'ont pas fait plus que s'ils avaient réparé périodiquement leurs forces par un repos régulier, puisqu'ils finissent forcément par se donner un repos équivalent au dimanche.

Autre remarque digne d'attention : le mécontentement des